

Vendredi 11 Aout 2023.

Dans le cadre du calendrier social 2023, les organisations syndicales et la direction négocient actuellement 2 accords : Accord Egalité professionnelle Femmes- Hommes et la GEPP.

## Accord Egalité Femmes-Hommes

Depuis le 13 juin 2023, date de la Réunion 3, nous étions dans l'attente d'un retour de la direction sur certaines propositions que la direction avait rejeté en 1ere lecture. Nous avons insisté pour qu'un retour nous soit fait concernant :

- Négociation d'un accord sur les congés enfants malades.
- Maintien de **saire intégral et subrogation** dans le cadre des Congés maternité, paternité et d'adoption.

En date du 02 Août 2023, la direction nous a transmis un projet d'accord sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes.

**Malheureusement, nous constatons que les 2 points ci-dessus n'ont pas été pris en considération.**

De même, dans l'accord proposé, certains élément acceptés par la direction en réunion 3 n'apparaissent pas ou sont mal explicités, comme :

- Un indicateur a échéance de 5 ans ou d'autres indicateurs sans termes précis alors que l'accord est de 4 ans.
- Le droit à la déconnexion peu précise pour les cadres en forfait jours (Ce droit à la déconnexion s'entend comme le droit du salarié de ne pas être connecté à ses outils informatiques, numériques et moyens de communication professionnels en dehors de ses horaires habituels de travail. **Mais quelle est la plage horaire de déconnexion retenue pour nos cadres ?**)
- La communication sur le droit d'un congé du « proche aidant » ou « solidarité familiale » et l'engagement de ne pas déranger le personnel en congé maternité.....

Nous attendons de nouveau un retour sur ces quelques points avant de nous prononcer.

## Accord GEPP

Lors de la dernière réunion sur ce thème le 28 juin 2023, la **CFTC** tout en expliquant à la direction les difficultés de travailler actuellement avec celle-ci sur des accords, a fait un retour écrit sur les thèmes proposés par celle-ci au niveau de la GEPP et indique son désaccord sur certains points. En date du 18 juillet la direction nous a fait le retour suivant :

**Comme suite à notre réunion de la semaine dernière, nous avons bien noté que :**

- **3 OS ne souhaitent finalement pas proposer un accord de méthode**
- **Nous avons bien reçu et analysons les propositions reçues d'1 OS (la CFTC)**
- **Vous souhaitez tous recevoir un projet d'accord de GEPP pour poursuivre les négociations**

**Nous vous transmettrons donc un projet d'accord 10 jours calendaires avant la prochaine réunion que nous vous proposons de tenir le 8 septembre 2023 de 9h à 12h. Afin que cette réunion soit constructive, nous attendons vos retours sur ce projet d'accord 4 jours calendaires avant cette réunion**

**Affaire a suivre, dès réception du projet d'accord mais 6 jours pour analyser un accord si important nous semble déraisonnable.**

Farida BELAID

Morgane LE MOING

Rémi FLAHAUT

Denis MORTELECQUE

Et les élus et DS CFTC.